

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Lastoursville/Décès de Justine Tsambo Mekoula : le concubin en liberté provisoire

D.M
Koula-Moutou/Gabon

LA mort de Justine Tsambo Mekoula – cette Gabonaise d'une trentaine d'années, qui avait laissé un audio compromettant pour son compagnon (L'Union du vendredi 16 juin 2023) –, n'est pas une affaire classée. Et pour cause : Dieudonné B., le quinquagénaire

qui vivait avec elle, est toujours dans le collimateur de la justice. L'homme, laissé en liberté provisoire la semaine dernière à l'issue de son déferement, va devoir comparaître devant le tribunal de première instance de Koula-Moutou au terme de l'instruction.

C'est pour démêler l'écheveau relativement aux révélations contenues dans l'audio de la re-

grettée Justine Tsambo Mekoula, que les gendarmes de la brigade de Setrag de Lastoursville ont procédé à l'arrestation et au placement en garde à vue de Dieudonné B. En effet, si dans cet enregistrement, la dame confie avoir été victime de violences conjugales qui se seraient soldées par son décès, le mis en cause n'a cessé de clamer son innocence. Indiquant plutôt que sa concubine souffrait de fortes douleurs au cou et qu'elle n'aurait pas respecté le dosage du traitement prescrit par le médecin.

Dans le cadre de l'enquête préliminaire, l'homme a donc été mis sous pression pendant douze jours par les Officiers de police judiciaire (OPJ). Lesquels l'ont par la suite déferé devant le procureur de la République.



Photo: D.M

Le tribunal de première instance de Koula-Moutou qui va juger de l'affaire.

Au sortir de son audition chez le magistrat instructeur, c'est donc en liberté sous condition que Dieudonné B. est sorti du tribunal de première instance de Koula-Moutou. Aussi l'employé de la société adjudicataire du marché de construction du passage piéton de la gare ferroviaire de Lastoursville devra-t-il

attendre son procès pour être définitivement fixé sur son sort. Pour rappel, le 8 juin dernier, voyant que la santé de Justine Tsambo Mekoula se dégradait considérablement, Dieudonné B. serait allé la déposer chez les siens. Le même jour, vers 19 heures, elle est passée de vie à trépas.

Oyem : Tchocolo, le voleur en série, écroué au Peloton

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

CHRISTOPHER Ekogha alias Tchocolo, Gabonais de 20 ans présenté comme un voleur en série très actif dans le chef-lieu de la province du Woleu-Ntem a été neutralisé par les flics. Il a été écroué la semaine dernière à la prison civile du Peloton



Photo: Alexis NDONG SIMA

Christopher Ekogha alias Tchocolo est désormais hors d'état de nuire.

son contenu. Le lendemain, le présumé voleur revient sur le lieu du forfait pour consommer. Il est aussitôt interpellé par le gérant, qui alerte ensuite les policiers. Mais Christopher Ekogha est relâché après avoir nié les faits. Sitôt après, il cible un handicapé moteur, auquel il arrache 15 000 francs. Sauf qu'il est arrêté par la Sécurité urbaine. Mise au courant de cette arrestation, la victime de la veille a porté plainte contre le voyou qui a finalement avoué son forfait. Déferé devant le parquet, le voleur en série a été placé en détention provisoire au Peloton par un juge d'instruction pour vols aggravés.

Selon une source proche du dossier, Christopher Ekogha, derniers faits en date, a d'abord opéré au quartier Adjougou, dans le 2e arrondissement d'Oyem. Il est 21 heures quand deux jeunes filles, O.M.C et sa sœur M.G., prennent une bière dans un bar bien connu. Mais après avoir esquissé un pas sur la piste de danse, O.M.C constate la disparition de son sac à main dans lequel se trouvaient deux téléphones portables, 15 000 francs et leurs pièces d'identité. Le gérant dont l'attention est attirée par son comportement indique avoir aperçu le susnommé Tchocolo, assis juste derrière leur table, sortir précipitamment des toilettes en cachant un téléphone dans la poche de son pantalon. Une fois dans les toilettes, la plaignante retrouve le sac vidé de

Cinq bâtisses consumées par les flammes à Franceville

N.O.
Franceville/Gabon

UN incendie d'une rare violence s'est déclenché au quartier dit Centre dans le 4e arrondissement de Franceville le lundi 26 juin 2023 vers 15 heures. Il a ravagé ainsi sur son passage trois maisons d'habitation et deux boutiques, toutes propriétés de la famille Zerbo, désormais sans abris. Si aucune perte en vies humaines n'est à déplorer, les dégâts matériels sont très importants. En effet, les flammes ont détruit les bâtisses ainsi que leur contenu, notamment du mobilier de maison et les marchandises des deux boutiques, ainsi que toute la paperasse importante. L'incendie dont l'origine n'a pas encore été élucidée, s'est déclenché alors que les propriétaires des lieux, parmi lesquels des locataires, vauaient encore à leurs occupations



Photo: DR

Ce qui reste des cinq logements et commerces.

journalières. Ils ont été alertés au téléphone par leurs voisins. Malgré les efforts de ces derniers pour éteindre les flammes, les cinq bâtisses n'ont pas résisté à la violence du feu : elles ont été réduites en cendres. C'est finalement l'intervention des sapeurs-pompiers qui a permis de circonscire le feu, qui se répandait déjà au hangar

voisin. " Nous pensons que le feu est parti d'un court-circuit. Nous avons tout perdu, les maisons laissées par nos parents ainsi que tout leur contenu. Nos locataires se retrouvent comme nous à la belle étoile. Depuis lundi, nous squattons les maisons de nos voisins qui nous ont ouvert leurs portes ", témoigne Idriss Zerbo.